

N° 43/11.08

PREAVIS N° 43/10.08

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 415'000.00 POUR LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES ET LA MISE EN SEPARATIF DE LA RUE DES TANNEURS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre commission, composée de MM. Claude BRUNNER, rapporteur, André CARRARA, Jean-Claude GOY, François LLAVADOR, Bruno PETRUCCIANI, Cedric FAVRE et Jean-Bernard THULER, s'est réunie le 13 octobre 2008, à l'Hôtel de Ville.

Ella a bénéficié de la présence de M. le Municipal Frédéric JOMINI et de M. Alain BOVY, adjoint technique à la Direction IE. Que ces personnes soient remerciées de leur disponibilité et la mise à disposition des plans.

1 PREAMBULE

Le préavis concerne la deuxième des quatre étapes de mise en séparatif des réseaux secondaires des rues perpendiculaires au quai Lochmann, à savoir la rue des Tanneurs. Les travaux débiteront en février 2009.

A ces travaux sur les réseaux d'assainissement s'ajoutent ceux liés à l'entretien des autres infrastructures communales (gaz naturel, éclairage public et eau d'arrosage).

Nos recherches n'ont pas permis de définir avec précision la date de pose de la conduite de gaz naturel acier DN 2", mais dans tous les cas, elle est antérieure à 1960 selon les matériaux utilisés figurant sur le plan de réseau des conduites industrielles. Le remplacement de ces infrastructures se justifie par la vétusté des conduites.

L'alimentation de l'éclairage public (EP) de la rue des Tanneurs est située sur le quai. Le luminaire en applique contre une façade ne répond plus aux standards de sécurité et s'avère gourmand en énergie, en le comparant avec des modèles de la dernière génération. A noter encore que le câblage souterrain ne répond plus aux prescriptions.

Pour l'arrosage, l'utilisation de l'eau du lac en lieu et place de l'eau du réseau d'eau potable s'intègre dans la politique globale de la Ville afin de préserver les ressources naturelles dans une approche du développement durable. Une nouvelle conduite permettra d'arroser les bacs à fleurs situés le long du quai Lochmann.

2 TRAVAUX ET DEBATS DE LA COMMISSION

La commission unanime est convaincue de l'importance de la réalisation des travaux prévus qui s'inscrivent dans la poursuite de mise en séparatif initiée il y a 40 ans et qui fait suite à la politique de l'assainissement de la vieille ville.

Chaque année, selon la planification du Dicastère Infrastructures et Energies, un quartier ou une rue particulièrement vétuste est retenu pour la mise en séparatif.

Dans l'esprit de développement durable, les travaux visent à réduire le volume des eaux claires envoyées (à tort) à la STEP et à canaliser les eaux claires des toitures au moindre coût. De plus, il est prévu de profiter de la tranchée pour le remplacement du branchement de gaz, de l'eau d'arrosage du quai et l'éclairage de type économique.

Les places de stationnement actuelles seront maintenues.

La commission s'est forgé d'emblée une opinion favorable sur ce préavis. Toutefois, elle est consciente que le montant demandé est important à cause des conditions de travail difficiles et que le budget 2009 s'annonce mal.

3 CONCLUSION

Au terme de ses travaux, c'est à l'unanimité que votre commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 415'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Tanneurs;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 20'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Claude M. Brunner

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 novembre 2008.